



Vous rentrez bientôt à la maison

Contactez une sage-femme libérale

Pourquoi contacter une sage-femme libérale pour un suivi à la sortie de la maternité ?

Le séjour à la maternité étant relativement court, la visite à domicile de la sage-femme libérale aide à faire la transition en douceur entre la maternité et la maison.

Elle assure votre surveillance ainsi que celle de votre bébé, peut répondre à vos questions, interrogations mais aussi vous guider dans les débuts de l'allaitement; prescrire un traitement si nécessaire, enlever fils ou agrafes, surveiller la cicatrisation du cordon, etc.

La prise en charge de ce suivi est pris en charge à 100% par l'assurance maladie jusqu'au 12ème après la naissance.

Est-ce obligatoire ?

Dès lors que vous quittez la maternité dans le cadre d'une sortie précoce, l'organisation du passage à domicile de la sage-femme libérale dans les 24 heures après la sortie est obligatoire puisque qu'il conditionne la sortie.

Sans rendez-vous prévu, nous serons contraints de décaler la sortie.

Une sortie précoce est une sortie dans les 72 heures suivant l'accouchement (ou dans les 96h en cas de césarienne).

En cas de sortie standard, ce suivi n'est plus obligatoire mais vivement conseillé.

Comment s'organise ce rendez-vous ?

Vous trouverez les coordonnées d'une sage-femme libérale près de chez vous en scannant le QR code ci-dessous qui vous dirigera vers l'annuaire Améli des sages-femmes de votre ville.



N'hésitez pas à nous signaler si vous rencontrez des difficultés pour contacter une sage-femme libérale ou si vous avez des questions.

L'équipe de maternité